

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0525 du 11/01/2023

Arrêté du 6 décembre 2022

ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET CLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et classement d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 16/01/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET CLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET CLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



ARRÊTÉ

portant réintégration et classement d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 10 octobre 2022 du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche portant changement d'échelon dans le grade d'attaché principal d'administration de M^{me} Karine KUGELE ;
- Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier : L'inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit est réintégré dans son corps d'origine et affectée dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date affectation	Frais CR*
KUGELE	KARINE	000002345248	/	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER EN DÉTACHEMENT	34	DDFIP HÉRAULT EMPLOI ADMINISTRATIF	16/01/2023	/

Article 2 : L'inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit est réintégré dans son corps d'origine et classée dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne situation carrière secondaire		Ancienne situation carrière principale			Nouvelle situation carrière principale	
			Grade-Échelon attaché principal d'administration	IB	Grade-Échelon inspecteur divisionnaire classe normale	IB	CSRH	Grade-Échelon inspecteur divisionnaire classe normale	IB
			Date de prise de rang		Date de prise de rang			Date de prise de rang	
			Date d'effet		Date d'effet			Date d'effet	
KUGELE	KARINE	000002345248	AP d'administration 7 ^{ème}	896	IDIV CN 1	803	34	IDIV CN 3	896
			01/11/2022		01/05/2020			01/11/2022	
			01/11/2022		01/05/2020			16/01/2023	

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 6 DÉCEMBRE 2022
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT
CHEF DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE DES A+ ET A
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

NICOLAS CARON

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756